

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 3 AVRIL 2009**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 3 avril 2009, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc Fraise, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Marcel Meyssonier, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Eric Jacob, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Bruno Christophe et Jean-Michel Jamon.

Roland Puech a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Délibérations :

• **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs :**

▪ **Compte de gestion et compte administratif de la commune :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -218 013.79€ en investissement et de + 245 360.03€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +27 346.24€.

▪ **Compte de gestion et compte administratif du CCAS :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +4 189.05€, soit un fond de roulement de +4 189.05€.

▪ **Compte de gestion et compte administratif du service de l'eau :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -22 287.59 € en investissement et de + 36 009.52 € en fonctionnement, soit un fond de roulement de +13 721.93€

▪ **Compte de gestion et compte administratif du service assainissement :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de - 2 837.87 € en investissement et de + 44 112.06€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +41 274.19€.

▪ **Compte de gestion et compte administratif du service chaufferie :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de 14 979.52€ en investissement et de + 3 230.75€ en fonctionnement soit un fond de roulement de +18 210.27€.

▪ **Compte de gestion et compte administratif du lotissement le Clos du Fangeas :**

Les dépenses et recettes en investissement s'équilibrent à 70 111.49€ et en fonctionnement à 57 651.16€.

▪ **Compte de gestion et compte administratif de la section de Menteyres :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +3 811.23 € en investissement et de +6 243.03€ en fonctionnement, soit un fond de roulement de +10 054.26€.

Les sections de Sassac, Sarzols, Les Crozes, Salettes n'ont pas fonctionné.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion et les comptes administratifs 2008 des différents budgets.

• **Vote des taux d'imposition :**

M. le Maire annonce au conseil que le produit fiscal attendu n'enregistre pas de hausse cette année car la baisse de la base de la taxe professionnelle gomme l'évolution favorable des autres taxes ; néanmoins, il propose au conseil de ne pas modifier les taux des impôts locaux, le budget pouvant cette année encore être voté en équilibre (taxe d'habitation : 8.62 %, taxe foncière : 11.80 %, taxe foncière non bâtie : 71.81 %, taxe professionnelle : 9.00 %).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition actuels.

• **Votes des budgets primitifs 2009 :**

▪ **Budget primitif de la commune :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, présente la situation financière de la commune. Cette année, le fonds de roulement est légèrement supérieur à l'année dernière compte tenu d'une subvention attendue mais non encaissée en 2008 (140 000€). L'autofinancement net se maintient et le désendettement de la commune se poursuit avec, pour l'année 2009, une tombée d'emprunts équivalente à 20 000€. A taux constants, le produit fiscal attendu pour 2009 sera identique à 2008. La dotation forfaitaire connaît cette année une légère diminution.

M. le Maire présente ensuite au conseil les travaux d'investissement prévus au budget dont le montant total s'élève à 328 920€ TTC ; ils comprennent la préparation de projets futurs (rénovation de la mairie, collecte des eaux pluviales dans le quartier de Fonteline, élaboration du PLU...) et la réalisation de travaux effectifs en 2009 (construction de la maison de la faune sauvage et d'un dépôt à sel, restauration des vitraux de l'Eglise, remplacement des menuiseries à l'école, réalisation de pistes forestières, réfection de voirie et création d'une aire de jeux à Fonteline,...).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif de la commune qui s'équilibre en investissement à 695 779.78 € et en fonctionnement à 864 009.75€.

Vote des subventions aux associations :

Roland Puech, vice-président de la commission Animation, vie associative, présente au conseil les propositions de ladite commission qui a examiné les demandes de subventions présentées par les associations de la commune, principalement au regard des actions en faveur de la jeunesse ; d'autre part, plusieurs associations recevront une subvention de solidarité d'un montant de 100€ en reconnaissance de leur participation à la vie de la commune.

ORGANISMES	Prévu 2008	Réalisé 2008	Proposition 2009
SUBVENTIONS			
Amicale laïque	200.00	200.00	100.00
APAJH	800.00	800.00	600.00
Visiteuses hôpitaux	500.00	500.00	500.00
ADMR	550.00	550.00	0.00
Alègre médiéval	5 000.00	5 000.00	4 000.00
Club Aînés ruraux	120.00	120.00	100.00
ACCA	150.00	150.00	100.00
AC-PG-CATM	80.00	80.00	100.00
Amicale sapeurs-pompiers	500.00	500.00	400.00
Tennis-club	1 300.00	1 300.00	350.00 ¹
SCA Foot	1 500.00	1 500.00	500.00
AGUMAA	25 000.00	25 000.00	15 000.00
Les Amis de la Merisaie	150.00	150.00	100.00
Société de pêche	200.00	200.00	200.00
Jeunes sapeurs-pompiers	800.00	800.00	800.00
Laisse temps conter	0.00	0.00	100.00
Donneurs de sang	100.00	100.00	100.00
Les Amis d'Allègre	1 000.00	1 000.00	0.00
Fête de la Noire	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Les vétérans du foot	300.00	300.00	100.00
Comité de jumelage	300.00	300.00	500.00
Association G. Tillion	100.00	100.00	100.00
Anim'Allègre	1 000.00	1 000.00	800.00
La Boule du Mont Bar	0.00	0.00	100.00
Ecurie de Gourmessaume	0.00	0.00	0.00
PARTICIPATIONS			
Arbre de Noël école	600.00	600.00	600.00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
Ecole (classe découverte)	1 400.00	1 400.00	0.00
AGUMAA (subv. informatique)	0.00	1 000.00	0.00 ²
Prix de la Résistance	0.00	50.00	0.00
Classe transplantée Vals	0.00	12.00	0.00
TOTAL	42 650.00	43 712.00	26 250.00

¹ + 400€ si tournoi.

² 500€ si la formation a lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte par 13 voix pour et 1 abstention (E. Jacob), G. Duflos ne prenant pas

part au vote, les propositions de la commission Animation, vie associative concernant l'attribution des subventions aux associations.

▪ **Budget de l'eau :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, présente au conseil le budget de l'eau qui comporte notamment l'élaboration des périmètres de protection des captages de Fonteline, l'étude pour la modification du réseau AEP à Fonteline et plusieurs travaux sur le réseau à Châteauneuf et aux Doniches.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 72 090.44€ et, en fonctionnement, à 99 100.92€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de l'eau.

▪ **Budget de l'assainissement :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, présente au conseil le budget de l'assainissement qui comprend, entre autres, la réhabilitation du poste de relevage de la Gare, l'étude-diagnostic des assainissements non collectifs et divers travaux sur le réseau (Châteauneuf).

Le budget s'équilibre, en investissement, à 105 390.68€ et, en fonctionnement, à 63 002.24€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de l'assainissement.

▪ **Budget de la chaufferie :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, rappelle au conseil le projet d'extension du réseau de chaleur qui permettrait de raccorder plusieurs bâtiments publics et privés (la maison de retraite, l'école, la mairie, la poste, l'église, la gendarmerie, la MAS, ...). L'opération, qui s'élève à environ 2,5M€ HT, pourrait être subventionnée à hauteur de 50% par le FEDER, l'ADEME, la Région et le Conseil général. Le projet est inscrit au budget primitif mais sa réalisation est conditionnée par l'obtention de toutes les subventions, par la signature préalable des conventions avec les futurs clients et surtout par sa viabilité économique.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 2 514 704.68€ et, en fonctionnement, à 43 381.39€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de la chaufferie.

▪ **Budget du lotissement « Le Clos du Fangeas » :**

Le budget s'équilibre, en investissement, à 45 190€ et, en fonctionnement, à 30 200€. Les réalisations se limiteront au dépôt du permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget du lotissement.

▪ **Budget du CCAS:**

Le budget s'équilibre, en fonctionnement, à 7 589.05€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget du CCAS.

▪ **Budget de la section de Menteyres :**

Le budget s'équilibre, en investissement, à 3 811€23 et, en fonctionnement, à 6 243.03€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de la section de Menteyres.

▪ **Budgets des sections :**

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les budgets des sections de Sassac, Salettes, Sarzols et Les Crozes.

• **Réhabilitation du poste de relevage des eaux usées du quartier de la Gare ; choix de l'entreprise :**

Roland Puech, vice président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, fait part au conseil des différentes offres reçues en mairie suite à l'avis d'appel public à concurrence organisé sur la base de l'estimation de la DDEA, maître d'œuvre, (..... €) pour la réhabilitation du poste de relevage de la Gare. Cette station qui dessert la partie basse du bourg (rues du Parc, des Potelleries, avenue de la Gare, route de Châteauneuf) n'a jamais rempli son rôle de collecteur d'eaux usées, principalement en raison d'une accumulation de sable dans le réseau. Les travaux consisteront à remplacer les pompes et à modifier la structure.

Après vérification et analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose au conseil de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise FAURIE SAS pour 35 164€ HT, soit 42 056.14€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, la proposition de la commission d'appel d'offres.

• **Services techniques : création d'un Contrat d'Avenir :**

Le conseil décide à l'unanimité de créer un contrat d'avenir pour une durée d'un an à raison de 26 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} mai 2009 ; l'agent recruté aura pour mission d'assurer de petits travaux d'entretien de voirie et des bâtiments (nettoyage des rues, peintures,...). Pour ce contrat, la commune bénéficiera d'une aide de l'Etat (88%) et sera exonérée des charges patronales et de sécurité sociale.

• **Remboursement des frais d'électricité de l'horloge de la tour :**

Roland Puech expose au conseil que l'horloge de la tour, qui était alimentée par le locataire de l'immeuble mitoyen de celle-ci, est désormais reliée au réseau public.

Pour dédommager ce locataire, le conseil propose à l'unanimité de lui verser une indemnité de 80€ correspondant à la consommation électrique de l'horloge depuis son arrivée dans les lieux, soit du 1^{er} août 2007 au 30 mars 2009 (608 jours à 0.12€, soit 72.96€, arrondis à 80€).

• **Assainissement non collectif : choix du bureau d'études :**

Roland Puech, vice président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, rappelle au conseil que la municipalité s'est engagée à apporter une aide aux usagers dans les démarches qu'ils auront à accomplir pour mettre aux normes leur installation d'assainissement individuel. Pour y parvenir, la commission propose de faire appel au cabinet d'études spécialisé Montorier, choisi après appel d'offres et dont la mission consistera à indiquer des solutions adaptées pour chaque unité d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- accepte la proposition du cabinet Montorier d'un montant de 8 900€ HT, sous réserve de la prise en compte de l'établissement des zonages qui devront figurer dans le PLU ;
- demande les subventions les plus larges possibles au Conseil général et à l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude.

M. le Maire se demande si la mission de diagnostic et de contrôle des assainissements individuels confiée au Syndicat des eaux n'incluait pas cette prestation et si, dans ces conditions, il est bien utile de continuer à déléguer cette compétence dans les conditions où elle l'est actuellement.

2. Informations sur l'activité de la CCPA :

M. le Maire rend compte de la réunion du conseil communautaire qui s'est déroulée le 26 mars à la Maison de la jeunesse ; concernant le centre d'environnement, le conseil municipal décide de créer un groupe de travail composé de G. Meyssonier, Eric Jacob et G. Duflos afin de réfléchir à des solutions pour le fonctionnement de cette activité.

3. Informations de la municipalité :

• **Avis sur la suppression d'un poste à l'école laïque Jean Macé :**

G. Meyssonier, vice-président de la commission des Affaires scolaires, donne lecture de la lettre de M. l'Inspecteur d'académie qui sollicite l'avis du conseil sur la mesure de carte scolaire pour la rentrée 2009, à savoir la suppression d'un poste à l'école laïque Jean Macé.

Le conseil municipal s'oppose unanimement à ce projet qui se traduira par la fermeture d'une classe et rappelle qu'un regroupement pédagogique intercommunal avec l'école d'une commune voisine avait été envisagé afin que l'école d'Allègre accueille les élèves du cycle 3 (CE2 et CM) des deux communes. Cette solution, qui n'a pas reçu l'agrément des intéressés, aurait permis de conserver le 5^{ème} poste à Allègre et d'éviter, à court terme, une classe unique dans cette commune.

Les conséquences de cette fermeture pénaliseront grandement la scolarité des élèves puisque qu'elle se traduira par des effectifs de 28 et 29 élèves par classe, alors que, à titre d'exemple, au collège, les effectifs sont de 22 élèves.

• **Bois de chauffage :** les habitants de la commune intéressés par du bois de chauffage sur pied peuvent se faire connaître en mairie. Un dizaine de lots sont d'ores et déjà marqués ; chaque lot sera attribué pour l'euro symbolique par tirage au sort.

• **Judo :** une section judo assurée par le Judo Club des Portes d'Auvergne verra le jour en septembre prochain à Allègre. Les cours auront lieu les mercredis matins, pendant 1 heure, au Centre George Sand.

• **PLU :** les conseillers sont invités à consulter le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable) avant débat lors du prochain conseil.

• **Fleurissement :** la commune a obtenu le prix départemental du fleurissement des offices de tourisme suite à sa participation au concours 2008. M. le Maire remercie les personnes qui ont contribué à cette réussite.

Séance levée à 00h15.